

Nombre de
membres en
exercice

26

Présents et
représentés

21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 17 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un
Le dix sept du mois de septembre à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le dix septembre deux mille vingt et un, s'est réuni en visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

21 SEPT.
2021

Déposée en
Préfecture le

21 SEPT.
2021

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA

Avait donné procuration

Gilles FRANÇOIS à Marc ROLLIN

Etaient excusé(e)s

Ségoène GUICHARD, François LAVIGNE-DELVILLE, Jean-Claude MARTIN, Eric PEUGNIEZ, Jean-Louis TOÉ

Aurélien MODURIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

AIDE FINANCIÈRE À ADOMA POUR 173 LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS À ANNECY - OPÉRATION "LES FINS"

Avenue de Genève à Annecy, Adoma démolit un foyer de travailleurs migrants, mis en service en 1972 et composé de 230 chambres, pour construire en maîtrise d'ouvrage directe une résidence sociale. Elle sera composée de 173 logements locatifs PLAI (85 T1, 70 T1' et 18 T1bis) et disposera également de locaux collectifs (laverie, salle collective, local vélo...) ainsi que de 25 places de stationnement en sous-sol.

Conformément aux dispositions communautaires applicables à la date d'agrément de cette opération (28 décembre 2020),

LE BUREAU DECIDE :

d'accorder à Adoma une aide financière de 150.000 € correspondant à la somme de :

- 120 € par m² de surface utile pour les logements PLAI, dans la limite de 150.000 € par opération.

Ces crédits, inscrits au chapitre 210 compte 2041412 du budget primitif 2021, seront versés au vu d'une demande écrite du maître d'ouvrage et de la présentation des justificatifs :

- pour 50 %, soit 75.000 €, sur présentation de l'ordre de service attestant du démarrage des travaux,
- pour 50 %, soit 75.000 €, à l'achèvement des travaux, sur présentation d'un justificatif officiel.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 21

AINSI DELIBERE,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Sébastien LENOIR.